

Fontainebleau



En exercice	33
Présents ou représentés	33
Votants	33
Abstention	0
Suffrages exprimés	33
Pour	27
Contre	6

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 juillet 2022**

L'An deux mille vingt-deux, le 12 juillet à 19h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de Fontainebleau, dûment convoqué le 6 juillet 2022, réuni en séance publique, en salle du conseil sous la présidence de Julien GONDARD, Maire.

Etaient présents : Mme BOLGERT, Mme REYNAUD, M. FLINÉ, Mme CLER, M. TENDA, Mme BOLLET, Mme JACQUIN, Mme MAGGIORI, M. JADAUD, M. RAYMOND, M. BEAUDOIN, M. VALLETOUX (arrivé à 20h13), Mme MARIANNE, M. RONTEIX, Mme GUERNALEC, M. JULIEN, M. LECERF, M. THOMA.

Etaient représentés :

M. ROUSSEL pouvoir à M. FLINÉ
M. INGOLD pouvoir à Mme REYNAUD
M. DORIN pouvoir à Mme BOLLET
M. SCHÜTZ pouvoir à Mme GUERNALEC
Mme PHILIPPE pouvoir à Mme CLER
Mme MONTORO pouvoir à Mme JACQUIN
M. VALLETOUX pouvoir à M. GONDARD pour les délibérations n°22/72 à 22/82
M. PERROT pouvoir à M. JADAUD
Mme LARUE pouvoir à M. RONTEIX
Mme MALVEZIN pouvoir à Mme BOLGERT
Mme SASSINE pouvoir à M. TENDA
Mme NORET pouvoir à Mme MARIANNE
Mme HIMO-MALRIC pouvoir à M. JULIEN
Mme DUPUIS pouvoir à M. LECERF
Mme TAMBORINI pouvoir à M. THOMA

Secrétaire de séance : M. Freddy BEAUDOIN

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Objet : Vote des tarifs hors taxes du marché forain Saint-Louis à compter du 1^{er} septembre 2022

- Majorité

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L. 2125-1 et L. 2125-3,

Vu l'instruction M14,

Vu la délibération N°19/28 du 12 avril 2019 relative au vote des tarifs des services municipaux à compter du 1^{er} mai 2019,

Considérant la nécessité d'actualiser les tarifs,

Considérant l'avis du Comité Consultatif du Marché Forain du 1^{er} septembre 2022,

Considérant l'avis de la commission finances, administration générale et Sécurité du 9 juillet 2022,

Sur présentation du Rapporteur, Mme Carole GUERNALEC,

**Après en avoir délibéré, à la majorité,
(6 contre : M. THOMA, Mme TAMBORINI, M. JULIEN, Mme DUPUIS, Mme
HIMO-MALRIC, M. LECERF)**

DECIDE de fixer les tarifs du Marché Forain Saint-Louis, à compter du 1^{er} septembre 2022, conformément aux tableaux annexés à la présente délibération.

PRECISE que les tarifs non modifiés par la présente sont toujours en cours de validité.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans les deux mois suivant son exécution,

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,
Julien GONDARD

Maire de Fontainebleau

Publié le 13/07/2022
Notifié le _____
Certifié exécutoire le 13/07/2022
Sous l'identifiant 077-217701861 - _____



Marché forain Saint-Louis

Proposition tarifs droit de place abonnés alimentaires

I) EVOLUTION TARIFS MARCHÉ ABONNES ALIMENTAIRES			
Libellé du tarif		FONTAINEBLEAU 2019 m ²	FONTAINEBLEAU 2022 m ²
Abonnement mensuel pour emplacement <u>abonnés alimentaires sous barnum haut de gamme</u>	Droit de placement (y compris participation aux frais de nettoyage)	1,20 € HT x surface de l'emplacement en m ² x 3 jours de marché x 52 semaines	1,33 € HT x surface de l'emplacement en m ² x 3 jours de marché x 52 semaines
	Participation aux frais d'animation	1,33 € HT (forfait à la journée)	1,33 € HT (forfait à la journée)
	Participation aux frais d'électricité	1,82 € HT x 3 jours de marché x 52 semaines	1,82 € HT x 3 jours de marché x 52 semaines
Abonnement mensuel pour emplacement <u>abonnés alimentaires sans barnum (remorques)</u>	Droit de placement (y compris participation aux frais de nettoyage)	1,20 € HT x surface de l'emplacement en m ² x 3 jours de marché x 52 semaines	1,20 € HT x surface de l'emplacement en m ² x 3 jours de marché x 52 semaines
	Participation aux frais d'animation	1,33 € HT (forfait à la journée)	1,33 € HT (forfait à la journée)
	Participation aux frais d'électricité	1,82 € HT x 3 jours de marché x 52 semaines	1,82 euros HT x 3 jours de marché x 52 semaines

Marché forain Saint-Louis

Proposition tarifs droit de place Carré de producteurs

II) TARIFS MARCHÉ ABONNES « CARRE DE PRODUCTEURS »			
Libellé du tarif			FONTAINEBLEAU 2022 m²
Abonnement mensuel pour emplacement <u>abonnés alimentaires sous barnum haut de gamme</u>	Droit de placement (y compris participation aux frais de nettoyage)		1,33 € HT x surface de l'emplacement en m2 x le nombre de jours de présence.
	Participation aux frais d'animation		1,33 € HT x le nombre de jours de présence
	Participation aux frais d'électricité		1,82 € HT x le nombre de jours de présence
Abonnement mensuel pour emplacement <u>abonnés alimentaires sans barnum</u>	Droit de placement (y compris participation aux frais de nettoyage)		1,20 € HT x surface de l'emplacement en m2 x le nombre de jours de présence.
	Participation aux frais d'animation		1,33 € HT x le nombre de jours de présence
	Participation aux frais d'électricité		1,82 € HT x le nombre de jours de présence

Marché forain Saint-Louis

Proposition tarifs droit de place abonnés non- alimentaires

III) EVOLUTION TARIFS MARCHÉ ABONNES HORS ALIMENTAIRES			
Libellé du tarif		FONTAINEBLEAU 2019 M²	FONTAINEBLEAU 2022/2023 M²
Abonnement mensuel pour emplacement <u>abonnés non-alimentaires sous nouveau barnum</u>	Droit de placement (y compris participation aux frais de nettoyage)	0,93 € HT x surface de l'emplacement en m2 x 3 jours de marché x 52 semaines	1,03 € HT x surface de l'emplacement en m2 x 3 jours de marché x 52 semaines
	Participation aux frais d'animation	1,33 € HT (forfait à la journée)	1,33 € HT (forfait à la journée)
	Participation aux frais d'électricité	1,82 € HT	1,82 € HT
Abonnement mensuel pour emplacement <u>abonnés hors alimentaires sans barnum</u>	Droit de placement (y compris participation aux frais de nettoyage)	0,93 € HT x surface de l'emplacement en m2 x 3 jours de marché x 52 semaines	0,93 € HT x surface de l'emplacement en m2 x 3 jours de marché x 52 semaines
	Participation aux frais d'animation	1,33 € HT (forfait à la journée)	1,33 € HT (forfait à la journée)
	Participation aux frais d'électricité	1,82 € HT x 3 jours de marché x 52 semaines	1,82 € HT x 3 jours de marché x 52 semaines

Marché forain Saint-Louis

Proposition tarifs droit de place pour les journaliers

IV) EVOLUTION TARIFS JOURNALIERS (VOLANTS)			
Libellé du tarif		FONTAINEBLEAU 2019 M ²	FONTAINEBLEAU 2022/2023 M ²
Commerçants <u>journaliers ou</u> <u>passagers</u>	Droit de placement (y compris participation aux frais de nettoyage)	1.38 € HT	1.38 € HT
	Participation aux frais d'animation	1,33 € HT (forfait à la journée)	1,33 € HT (forfait à la journée)
	Participation aux frais d'électricité (optionnel)	1,82 € HT (forfait la journée)	1,82 HT (forfait la journée)

